## **Élaboration et surveillance de la politique financière européenne : mise à l’écart des citoyens européens usagers de services financiers au profit du secteur financier**

**Bruxelles, 20 juillet 2020** - La nouvelle composition des « groupes de parties intéressées » des Autorités européennes de surveillance[[1]](#footnote-1)représente un pas en arrière en ce qui concerne la participation équilibrée du secteur financier et des consommateurs à l’élaboration de la réglementation financière européenne. C’est là la conséquence de la récente *réforme des AES,*[[2]](#footnote-2)qui a diminué les quotas de représentation des consommateurs et des universitaires au profit d’une représentation accrue des institutions financières (*secteur & « associations professionnelles »).*

|  |
| --- |
| ***Postit NotesFAQ pour les épargnants et les investisseurs particuliers :*** *Quels sont les « groupes de parties intéressées »*  Les Autorités de surveillance financière de l'UE (AES) mettent en place des organes consultatifs (*groupes de parties intéressées*) chargés de formuler des avis, des recommandations ou des réponses concernant le travail de réglementation ou de surveillance des AES. Les groupes de parties intéressées, qui se réunissent régulièrement, sont composés de 30 membres représentant les différentes catégories d’acteurs visés par la réglementation financière de l'UE (institutions financières, consommateurs, PME, etc.) et universitaires indépendants.  Il existe actuellement quatre groupes de parties intéressées : un pour le secteur de l’assurance (IRSG[[3]](#footnote-3)), un pour les pensions professionnelles (OPSG[[4]](#footnote-4)), un pour les services bancaires (BSG[[5]](#footnote-5)) et un pour les marchés des valeurs mobilières (SMSG[[6]](#footnote-6)). |

Avant la *réforme des AES* qui est entrée en vigueur en2019, ces groupes de parties intéressées réservaient 10 places aux représentants du secteur financier, 5 aux universitaires et le reste à une catégorie hétérogène composée de représentants de salariés (des institutions financières), de consommateurs, d’usagers de services financiers et de PME. À la suite de cette réforme, le quota de représentation du secteur financier au sein de l'ABE et de l'AEMF a été revu à la hausse, au détriment des autres catégories. Chaque groupe de parties intéressées se compose désormais comme suit : 13 membres représentant le secteur financier, 4 universitaires et 13 membres de la catégorie « mixte ». La nouvelle règle de l'UE est encore pire dans le cas de l'AEAPP, où des représentants des associations professionnelles s'ajoutent au nouveau quota de 13 représentants du secteur financier, avec pour conséquence que la moitié des membres du groupe de parties intéressées (voire plus) sont des représentants du secteur.

En outre, la différenciation entre « secteur financier » et « associations professionnelles » est pour le moins floue et étrange. Ainsi, pour l'AEAPP, la FERMA, la Fédération européenne des associations de risk-management, fait partie de la catégorie des « associations professionnelles », alors qu’au sein de l’IRSG, Insurance Europe, la Fédération européenne d'assurance et de réassurance, fait partie des représentants du secteur. Dans l'OPSG de l'AEAPP, en revanche, Insurance Europe est considérée comme une IRP – un représentant des régimes de retraite dans le jargon de l'UE – alors que l'EFAMA, l'Association européenne de la gestion d’actifs, est une « association professionnelle ».

En [janvier 2020, BETTER FINANCE avait déjà réagi](https://betterfinance.eu/publication/alliance-letter-to-the-ep-ec-eu-council-on-the-reform-of-the-european-supervisory-authorities-and-financial-consumer-protection-factual-mistake-in-the-revision-of-the-eiopa-regulation-to-the-detr/) aux changements apportés par le règlement AEAPP [[7]](#footnote-7) à la composition des groupes de parties intéressées de l’AEAPP, épinglant le risque élevé voir le nombre de représentants des usagers réduit, au profit des représentants du secteur financier.

De plus, la règle de ***représentation équilibrée*** ne s’applique plus qu’au secteur financier. Guillaume Prache, un « vétéran » qui a été membre du BSG, de l'IRSG et du SMSG, fait remarquer que *« ce qui semblait être une modification mineure de la base juridique a en fait abouti à la suppression de la règle suprême de ‘représentation équilibrée’ au sein des groupes de parties intéressées, faisant pencher désormais la balance du pouvoir en faveur des représentants du secteur ».*

Un coup d'œil rapide montre que le pourcentage de représentants des consommateurs et des usagers au sein des groupes de parties intéressées est passé de de 33 % à 28 %, et celui des universitaires indépendants de 17 % à 13 %, alors que le pourcentage de représentants du secteur (y compris les associations professionnelles) a été porté à 48 % (contre 39 % précédemment), soit un peu moins de la moitié des membres. Cette situation compromet sérieusement les efforts déployés pour défendre les intérêts des représentants indépendants du secteur financier.

Et comme si cela ne suffisait pas, les AES ont désigné à tort des experts « non-consommateurs » pour la catégorie déjà peu nombreuse des représentants des consommateurs, réduisant encore la voix des citoyens européens au sein des groupes de parties intéressées.

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Composition des groupes de parties intéressées des AES : consommateurs/secteur** | | | | | | | |
|  | **2018** | | **2020** | |  | **2018** | **2020** |
| **Valeurs mobilières et marchés** | |  | |  | **Assurance et réassurance** |  |  |
| Experts « consommateurs et usagers \*» | | 12 | | 10 | Experts « consommateurs\* » | 10 | 9 |
| Experts du secteur \*\* | | 10 | | 13 | Experts du secteur \*\* | 13 | 15 |
| **Banque** | |  | |  | **Pensions professionnelles** |  |  |
| Experts « consommateurs et usagers » \* | | 9 | | 9 | Experts « consommateurs » \* (participants aux plans de retraite) | 8 | 5 |
| Experts du secteur \*\* | | 10 | | 13 | Secteur \*\* | 14 | 16 |
| **Total** | | **2018** | | **2020** | *\* consommateurs = « consommateurs », « autres usagers », membres de la « société civile », etc.* | | |
| **Représentants des consommateurs** | | **33%** | | **28%** | *\*\* secteur = « secteur », « acteurs du marché », « IRP » (régimes de retraite professionnelle), « associations professionnelles », etc.* | | |
| **Représentants du secteur** | | **39%** | | **48%** | *Source : AES, analyse de BF : le think tank ECMI et Governmental IMF ne sont pas repris dans les organisations de consommateurs.* | | |

Guillaume Prache souligne qu’« *une telle réforme représente vraiment un pas en arrière, et un retour aux pratiques d’avant 2008, lorsque les politiques financières de l’UE étaient principalement élaborées par les décideurs politiques et les lobbyistes du secteur financier »*. Elle met en péril certains des formidables progrès réalisés en 2018, année au cours de laquelle BETTER FINANCE avait [félicité](https://betterfinance.eu/wp-content/uploads/PR_-_EIOPA_IRSG___OPSG_-_19072018.pdf) l’AEAPP de s’employer à « assurer une plus grande représentation des consommateurs » et à respecter l'esprit des règlements européens régissant la surveillance financière européenne, qui imposent une participation équilibrée des représentants du secteur et des usagers de détail ».

Cette nouvelle composition des groupes de parties intéressées va clairement à l’encontre des récentes recommandations du Forum de haut niveau de la Commission européenne sur l’Union des marchés de capitaux qui stipulent que les Autorités européennes de surveillance doivent *« veiller à une composition équilibrée entre les représentants du secteur et les usagers de détail/consommateurs au sein des groupes de parties intéressées. »* [[8]](#footnote-8)

\*\*\*

Contact : Directeur de la communication ǀ Arnaud Houdmont ǀ +32 (0)2 514 37 77 ǀ [houdmont@betterfinance.eu](mailto:houdmont@betterfinance.eu)

1. Les trois AES sont l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF), l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP) et l'Autorité bancaire européenne (ABE). [↑](#footnote-ref-1)
2. [Document de position commune](https://www.esma.europa.eu/sites/default/files/library/esma22-106-2053-joint_opinion_esa_review.pdf) sur la refonte des AES du Groupe de parties intéressées au secteur bancaire (BSG), du Groupe de parties intéressées à l’assurance et à la réassurance (ISRG) et du Groupe de parties intéressées aux pensions professionnelles (OPSG) de l’AEAPP ainsi que du Groupe de parties intéressées aux valeurs mobilières et aux marchés (SMSG) de l’AEMF. [↑](#footnote-ref-2)
3. Groupe de parties intéressées à l’[assurance et à la réassurance](https://www.eiopa.europa.eu/about/working-stakeholders/insurance-and-reinsurance-stakeholder-group_en) [↑](#footnote-ref-3)
4. Groupe de parties intéressées aux [pensions professionnelles](https://www.eiopa.europa.eu/about/working-stakeholders/occupational-pensions-stakeholder-group_en) [↑](#footnote-ref-4)
5. Groupe de parties intéressées au [secteur bancaire](https://eba.europa.eu/about-us/organisation/banking-stakeholder-group) [↑](#footnote-ref-5)
6. Groupe de parties intéressées aux [valeurs mobilières et aux marchés](https://www.esma.europa.eu/about-esma/governance/smsg)  [↑](#footnote-ref-6)
7. Voir la position de BETTER FINANCE : [Alliance Letter](https://betterfinance.eu/publication/alliance-letter-to-the-ep-ec-eu-council-on-the-reform-of-the-european-supervisory-authorities-and-financial-consumer-protection-factual-mistake-in-the-revision-of-the-eiopa-regulation-to-the-detr/) to the EP, EC & EU Council on the Reform of the European Supervisory Authorities and financial consumer protection [↑](#footnote-ref-7)
8. [Rapport final](https://ec.europa.eu/info/files/200610-cmu-high-level-forum-final-report_en) du Forum de haut niveau sur l'Union des marchés financiers – A new vision for Europe’s capital markets, p. 119 [↑](#footnote-ref-8)